

Formation

Développeur de compétences

Public concerné :

Fonctionnaires et agents contractuels de l'établissement nommés référents Laïcité

Prérequis : Absence de prérequis.

Durée : 1 Jour

Objectifs de la formation :

- **Compétence visée :** Appréhender les enjeux en matière de laïcité, et mettre en œuvre les modalités attendues pour les établissements de la FPH.
- **Aptitudes :**
 - Comprendre le rôle et les missions du référent Laïcité en établissement
 - S'approprier les enjeux de la laïcité (situations potentiellement rencontrées en établissement)
 - Connaître la réglementation relative à la mise en place des référents laïcité dans la fonction publique
 - Identifier les ressources en interne et en externe en matière de laïcité (coopérations entre acteurs FPH sur le territoire)
 - Organiser les modalités de désignation du référent laïcité
 - Clarifier les missions du référent laïcité et mettre en place les supports utiles pour sa mise en œuvre

Méthodes pédagogiques :

- Exposé du formateur
- Travail avec les participants sur les situations concrètes de l'établissement
- Pistes de réflexions et plan d'action pour l'établissement

Le programme :

Le décret no 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique implique la mise en place de ces dispositions pour les établissements de la Fonction Publique Hospitalière. Chaque employeur devra se doter, en fonction de son organisation et de ses effectifs, d'un ou plusieurs référents en matière de laïcité et d'égalité professionnelle, leurs fonctions pouvant être mutualisées pour plusieurs établissements.

Le référent laïcité est chargé d'apporter tout conseil utile au respect du principe de laïcité à tout fonctionnaire ou chef de service qui le consulte.

1. Référent Laïcité dans la Fonction Publique Hospitalière : Contexte réglementaire

- Analyse du décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021, relatif au référent laïcité dans la fonction publique, publié au Journal officiel du 26 décembre 2021
- Focus sur la Loi de "Transformation de la fonction publique" : Grands principes du droit de la fonction publique, notion de service public, principes du service public.
- Modalités et critères de désignation et sur les missions du référent laïcité
- Posture du référent : Techniques de communication et d'écoute active

2. Rôle et Missions du référent Laïcité

- Conseil aux chefs de service et aux agents publics pour la mise en œuvre du principe de laïcité
- Sensibilisation des agents au principe de laïcité et diffusion des informations au sujet de ce principe
- Organisation de la journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année
- Elaboration du rapport annuel d'activité (état des lieux de l'application du principe de laïcité) et modalités de diffusion du rapport (ARS, département)
- Analyse de situations rencontrées sur l'établissement, études de cas apportées par le formateur

3. Plan d'action pour l'établissement

- Elaboration des supports pour l'établissement (fiche de mission, trame rapport d'activité, etc.)

Modalités de validations des acquis :

- Réalisation d'un test de connaissances en amont et en aval de la formation
- Attestation de formation remise en fin de formation

Contacts	Céline LISEK 06-87-43-90-76 lisekformation@gmail.com	Delphine PARIS 06-76-90-77-07 delphine80paris@gmail.com
Modalités et délais d'accès	Locaux mis à disposition par l'établissement, accessibles aux personnes en situation de handicap, et permettant la distanciation entre participants. En cas de besoins spécifiques, nous contacter. Matériel (PC, vidéoprojecteur) du formateur. Adaptation des moyens pédagogiques par le formateur aux personnes en situation de handicap.	
Evaluation et livrables	Un livret d'accueil est remis à chaque stagiaire en début de séance (format dématérialisé joint au support de formation). Une évaluation des connaissances et de la satisfaction sont réalisés en amont et en aval de formation. Une documentation pédagogique remise à chaque participant, par voie dématérialisée. Une attestation de suivi de formation, les émargements, les tests de positionnement et un compte-rendu pédagogique sont remis au Client, dans les 72h suivant la formation.	

Pour connaître notre taux de satisfaction clients, **Consultez notre site !** lisekformation.fr